

DEBAT : pour ou contre le vote des étrangers ?

LES IMMIGRÉS VONT VOTER...



ET VOUS VOUS ABSTENEZ ?!!

INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES AVANT LE 31 DECEMBRE

FRONT NATIONAL
4, rue Voltaire, 92210 Saint-Cloud ☎ 01 41 12 1000
www.frontnational.com

“La Constitution dit clairement que « seuls les nationaux majeurs des deux sexes » ont le droit de voter. Si les étrangers veulent voter, ils n'ont qu'à acquérir la nationalité française, d'autant plus qu'il est facile de l'obtenir en France.”

Pierre, 30 ans

“Le fait de ne pas bénéficier du droit de vote est un facteur d'exclusion supplémentaire pour des populations étrangères qui souffrent déjà de handicaps sociaux et économiques. Leur accorder le droit de vote pourrait les aider à bien s'intégrer dans la société française.”

Carlos, 33 ans

1er déc 2010
soirée du **MRAP**
18h30-23h

pour la semaine des droits de l'homme

ON BOSSE ICI
ON VIT ICI
ON VOTE ICI

salle des acacias
rue Roger Salengro (M) Hellemmes

soirée festive, «auberge internationale», village associatif, expositions, débats et musique.

Ville de Lille → **mrap**

Accepter le vote des étrangers, c'est la porte ouverte au communautarisme. Nous ne voulons pas que des conseillers municipaux étrangers rendent obligatoire la nourriture halal dans les repas des cantines, ou réglementent les piscines à l'encontre des principes de mixité » (Claude Guéant, Ministre français de l'Intérieur, UMP, vendredi 2 mars 2012)

“Puisque les ressortissants de l'Union européenne ont le droit de vote aux élections locales depuis le traité de Maastricht, pourquoi le refuser aux étrangers non-européens ? C'est une forme de discrimination contraire aux valeurs républicaines.”

Huang, 25 ans

« Je suis très attaché à ce que notre Constitution n'aille pas au-delà, car je crois, depuis longtemps, que le droit de voter et le droit d'être élu dans nos territoires doit demeurer un droit attaché à la nationalité française, étendu pour les élections municipales et européennes aux citoyens européens qui partagent avec nous une communauté de destin. [...]

Si une personnalité de nationalité étrangère, qui réside dans notre pays, qui respecte nos lois et nos valeurs, veut participer aux choix politiques de notre nation [...] une voie lui est ouverte : cette voie, c'est l'accès à la nationalité française.

Extrait du discours de Nicolas Sarkozy, Président de la République, 23 novembre 2011.

“Le droit de vote des étrangers pourrait être un puissant levier contre le racisme parce qu'il habituerait chaque citoyen français à voir dans l'étranger un citoyen comme lui. Cela permettrait de combattre certaines peurs et méfiances d'une frange de la population.”

Hélène, 18 ans

La position d'Europe Écologie Les Verts

J'avoue ne pas être outrageusement choquée par la perspective de voir des étrangers, y compris non communautaires, voter pour les scrutins cantonaux et municipaux. À compter du moment où ils paient des impôts, où ils respectent nos lois, où ils vivent sur notre territoire depuis un temps minimum, par exemple de cinq années, je ne vois pas au nom de quelle logique nous pourrions les empêcher de donner une appréciation sur la façon dont est organisé leur cadre de vie quotidien.

D'après Esther Benbassa (EELV) au Sénat, 8 décembre 2011.

Chacun de ces documents comprend des arguments favorables ou non au droit de vote des étrangers en France. Pour chaque document : trouvez les arguments avancés et classez-les dans les colonnes selon le modèle ci-dessous :

POUR LE VOTE DES
ETRANGERS

CONTRE LE VOTE DES
ETRANGERS